



Déclaration liminaire du SNUipp du Morbihan CAPD du 5 février 2015

Nous sommes réunis aujourd'hui pour installer la nouvelle CAPD. Nous entamons ce nouveau mandat en souhaitant que la CAPD soit un véritable lieu d'écoute et de réflexion, et non une chambre d'enregistrement, et que le paritarisme y ait toute sa place. Au cours des quatre années à venir, comme il l'a toujours fait, le SNUipp portera la voix de l'ensemble des collègues et aura le souci constant de la transparence et de l'égalité de traitement.

Les tristes événements de ce début d'année ont mis l'école de la république au centre des débats. Mais refonder l'école, y ancrer les valeurs de la république et réduire les inégalités ne peut se faire sans les enseignants et encore moins contre eux. L'Etat leur demande toujours plus sans se préoccuper d'une quelconque amélioration de leurs conditions de travail, de leur formation et de leur salaire.

Aujourd'hui, la CAPD a justement à traiter de formation et de conditions de travail.

Les congés formation sont actuellement la seule possibilité, pour nos collègues, de se former en l'absence de formation continue. Ces dernières années, le nombre de mois, ridiculement bas, a contraint les collègues à candidater plusieurs années avant d'espérer obtenir satisfaction. Depuis deux ans, l'administration a rajouté une nouvelle contrainte, à savoir le choix de la formation. Contrainte inacceptable car elle va à l'encontre du barème et ne donne plus aucune perspective de formation ni de mobilité aux collègues. Quel autre employeur pourrait se permettre ainsi de limiter voire supprimer un droit pourtant inscrit dans la loi, et de faire financer par ses salariés des formations indispensables au bon fonctionnement de l'institution ?

Le mouvement est une question primordiale pour la vie professionnelle des enseignants du 1^{er} degré. Les règles du mouvement seront donc déterminantes. Donner au mouvement une plus grande lisibilité par le retour à une seconde phase, sortir de la contrainte du vœu géographique obligatoire, ouvrir le mouvement pour permettre au maximum de collègues de se fixer, utiliser le barème comme seul discriminant, ce sont les demandes que nous porterons lors de cette CAPD.

Aujourd'hui, concrètement, par les décisions qu'elle prendra, l'administration fera la démonstration qu'elle se soucie ou non des conditions de travail de ses personnels.